

Tableau de synthèse des données-clé du rapport annuel

Nom de l'association	Défi Belgique Afrique		
Adresse (ssiège)	Rue Emile Féron 153 1060 Saint-Gilles		
URL site internet	http://onqdba.org	Numéro BCE : 433439550	Attest. fiscale valable jusque 31-12-26
Certificateur des comptes	i-Auditors SRL		Catégorie de taille légale (A-B-C-D) [1] A

Bilan		2024		2023		2022	
		Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Total bilan		1.698.245,00 €	1.696.282,00 €	689.251,00 €	689.251,00 €	646.187,00 €	646.187,00 €
Actifs immobilisés	20/28	923,00 €		1.062,00 €		709,00 €	
Actifs circulants	29/57	1.638.595,00 €		685.055,00 €		643.304,00 €	
Comptes de régularisation	490/491	58.727,00 €		3.134,00 €		2.174,00 €	
Patrimoine	10/14		537.322,00 €		563.378,00 €		547.120,00 €
Provisions	16		46.600,00 €		0,00 €		0,00 €
Dettes > 1 an	17		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Dettes < 1 an	42/48		72.420,00 €		54.252,00 €		47.627,00 €
Comptes de régularisation	492/493		1.039.940,00 €		71.621,00 €		51.440,00 €

Compte de résultats		2024		2023		2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Biens et services	60/61	461.416,00 €		463.262,00 €		441.259,00 €	
dont :	617	380,00 €		543,45 €		485,45 €	
• coût du personnel intérimaire et mis à disposition							
• rémunérations pour prestations, pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	code :	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Frais de personnel (incl. bénévoles)	62	433.535,00 €		367.541,00 €		332.410,00 €	
Réductions de valeur, provisions et autres charges	63/64	533.470,00 €		546.702,00 €		414.487,00 €	
Chiffre d'affaires, etc...	70/72 + 74		316.183,00 €		310.255,00 €		252.232,00 €
Cotisations, dons, legs, subventions	73		1.079.366,00 €		1.083.770,00 €		919.139,00 €
Charges et produits financiers	65 - 75	4.098,00 €	13.012,00 €	3.147,00 €	0,00 €	3.111,00 €	0,00 €
Charges et produits exceptionnels	66 - 76	1.916,00 €	197,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total charges et produits	60/69 - 70/79	1.434.815,00 €	1.408.758,00 €	1.381.195,45 €	1.394.025,00 €	1.191.752,45 €	1.171.371,00 €

Total recettes brutes récoltes de fonds directes	[2]		115.423,00 €		66.042,00 €		57.596,00 €
dons	731		115.423,00 €		66.042,00 €		57.596,00 €
legs	732		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Total coûts récoltes de fonds directes		28.706,44 €		9.773,41 €		11.050,00 €	
Total résultat net récoltes de fonds indirectes	[2]		20.647,00 €		279.434,00 €		251.622,00 €
Subventions publiques	733		995.975,00 €		1.016.554,00 €		857.572,00 €

Tension salariale (max/min. bruto, en ETP)	[3]	2024		2023		2022	
		1,5	:1	1,5	:1	1,5	:1

Frais d'administration générale (FAG)		111.773,00 €		61.988,40 €		61.396,38 €	
Total coûts récoltes de fonds directes		28.706,44 €		9.773,41 €		11.050,00 €	
Ratio FAG/Produits		8%		4%		5%	
Ratio coût récoltes de fonds directes/ Total recettes brutes		25%		15%		19%	
Ratio de dépenses impact [4]		90%					

[1] Voir article 14 du Règlement d'ordre intérieur de RE-EF : Catégorie A : Petite association ou fondation | B : Micro-société | C : Petite société | D : Grande société.

[2] Dans cet éclatement, nous proposons une distinction entre des récoltes de fonds 'directes', et 'indirectes' càd. qui concernent des activités (vente, sponsoring,...) qui génèrent une recette et dont les coûts ne doivent pas être retenus comme coûts de récoltes de fonds directes.

Ce schéma est indicatif et peut être adapté à la situation et aux activités de chaque association, le cas échéant accompagné de commentaires.

[3] Pour le calcul de la tension salariale, il convient d'examiner si la rémunération la plus élevée est incluse dans les rémunérations pour prestations hors contrat de travail, converti en ETP sur une base annuelle. La méthode d'évaluation et de calcul et la cohérence des règles utilisées doivent être soumises au vérificateur aux comptes

[4] Ratio de dépenses impact : la partie du total des moyens disponibles qui ont pu être utilisés pour la réalisation du but social.

[au verso ou pas visible par le public]

Je confirme que les données ci-dessus sont exactes et complètes.

Le 30/09/25, Vincent Dejemeppe, Président du CA de DBA

Nom & fonction du certificateur [5]

Date

Signature



[5] De préférence par le commissaire aux comptes ou un vérificateur externe, éventuellement par le président. La signature d'un membre du personnel exécutif interne ne suffit pas.